



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



Bientôt Noël : ne surchargez pas les multiprises, utilisez exclusivement des guirlandes électriques aux normes NF ou CE, ne les laissez pas branchées en permanence. **Si une guirlande surchauffe, remplacez-la.**

C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN



Point dialogue | 03-21-62-62-62

NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...
Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



LES DÉTRITUS, C'EST DANS LA POUBELLE !



Jeter ses déchets par la fenêtre est un geste irresponsable qui peut avoir de graves conséquences.

C'EST DANGEREUX

Un objet jeté d'une fenêtre peut exposer un passant, un enfant, à une blessure qui peut être très grave. C'est une conduite dangereuse. Un objet jeté par la fenêtre, même petit, peut causer des accidents.

C'EST SALE

De plus, l'accumulation de débris autour des immeubles attire les nuisibles tels que les rats, les pigeons et les insectes. Ces animaux peuvent véhiculer des maladies et causer des dégâts matériels.

C'EST INTERDIT

Le règlement intérieur annexé à votre bail est très clair. Pour des raisons évidentes de sécurité, mais aussi d'hygiène et de salubrité publique, tout jet par la fenêtre d'objets de quelque nature que ce soit, aliments, cigarettes, meubles, est interdit.

C'EST PUNI

Cette infraction peut donner lieu à une contravention (45 euros minimum + coût de l'enlèvement des déchets par une entreprise), et peut être un motif de résiliation du bail. La responsabilité des auteurs de ces jets de déchets peut être portée devant la justice.

Il est facile de garder notre quartier propre : utilisez les Points d'Apport Volontaire (PAV) à votre disposition.

Agissons ensemble pour un environnement propre et sécurisé.

UN ESPACE PLUS SÉCURISÉ POUR TOUS



La vidéosurveillance Saint-Michel

Des caméras de vidéosurveillance ont été installées sur le parvis de la résidence Saint-Michel et dans le parking adjacent.

Cette nouvelle mesure vise à assurer une surveillance constante des lieux pour prévenir tout incident et offrir un espace plus sécurisé à tous les habitants et passants.

C'est en toute confiance que vous pouvez utiliser le parvis et le parking, de jour comme de nuit. Ces dispositifs de surveillance ont été choisis pour renforcer la tranquillité des lieux, en dissuadant les comportements indésirables et en permettant une intervention rapide en cas de besoin.

La sécurité est au cœur de nos préoccupations et ces installations témoignent de notre volonté d'améliorer constamment votre cadre de vie.

TOUS LES ANS JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

